



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Services publics en "première ligne" : la ministre doit donner des garanties aux personnels !

Dans une situation de crise sanitaire sans précédent, les services publics sont en première ligne dans la "guerre" déclarée par E. Macron. Le COVID-19 est le révélateur du besoin impérieux d'avoir des services publics, dont les missions doivent être assurées par des personnels en nombre suffisant et sous statut !

C'est ce que les personnels des hôpitaux n'ont cessé de revendiquer, notamment avec la grève des urgences depuis un an. Les remerciements du gouvernement aux hospitaliers ne suffisent pas : les fermetures de lits, le manque de moyens amènent d'ores et déjà la saturation des services.

De même, on demande aux collègues gardant les enfants des hospitaliers dans les écoles et les collèges, au personnel de la RATP et de la SNCF, de se mobiliser mais sans leur donner les moyens de se protéger.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le vendredi 13 mars, sans aucune consultation préalable et malgré l'annonce par le président de la République de la fermeture des universités, le ministère avait annoncé que les universités et labos de recherche resteraient en fait ouverts avec maintien des activités d'enseignement à distance, des activités administratives, techniques, et des laboratoires de recherche !

Suite au [communiqué FO ESR du samedi 14 mars](#), demandant l'**annulation de toutes les activités universitaires jusqu'à la fin de la crise épidémique**, c'est seulement dimanche après-midi que les établissements ont reçu de nouvelles instructions ministérielles et renoncé à demander à l'ensemble du personnel de venir sur les lieux de travail le lundi matin.

En voulant imposer la continuité de nombreuses activités non indispensables, de nombreux établissements oublient la réglementation sur le télétravail : celui-ci n'est possible que sur la base du **volontariat** ; il est incompatible avec la garde d'enfant ou l'accompagnement de personnes vulnérables.

Aucun télétravail imposé ! Le cadre juridique de l'absence au travail doit être celui des autorisations spéciales d'absence (instruction n° 7 du 23 mars 1950)

C'est la position que FO ESR fait valoir depuis le début de la crise, en défense de la santé et des droits des collègues de toutes catégories, auprès du ministère comme auprès des directions d'organismes de recherche et des présidents d'universités. Pour toute demande de précision concernant vos droits, contactez votre syndicat FO ESR.

Le ministère a décidé unilatéralement une « continuité pédagogique ». Cette décision retombe aujourd'hui sur les collègues, BIATSS comme enseignants. Sans aucune préparation, en un week-end, il a fallu adapter les cours, prévenir les étudiants.

Comme cela était prévisible, rien n'est réglé : que faire avec les étudiants sans matériel informatique ? Que faire quand les stages sont reportés voire annulés ? Comment et dans quelle mesure adapter les contrôles de connaissances ? La ministre doit répondre à toutes ces interrogations. Malgré l'investissement des enseignants et des BIATSS, dans cette situation exceptionnelle, il est évident que l'ensemble des programmes ne pourra pas être assuré dans certaines formations. La responsabilité n'est pas celle des collègues, et la ministre doit l'annoncer clairement : les maquettes sont amenées à ne pas être respectées. Nous demandons que le ministère indique clairement les solutions qu'il propose pour permettre aux enseignants d'avoir le temps de préparer leurs enseignements à distance et pour prendre en compte la surcharge colossale de travail que cela représente.

Les services doivent être considérés comme faits, avec maintien de toutes les rémunérations, de tous les droits, dont les droits à congés et RTT !

L'autonomie des établissements démultiplie les possibilités de déréglementation, d'atteinte aux statuts et aux missions des personnels, ce qui se traduit par des dispositions extrêmement hétérogènes, y compris en terme de rémunérations. Certains établissements ont décidé le maintien du décompte des heures statutaires non effectuées à distance et du paiement des vacances programmées mais supprimées ... D'autres annoncent la non prise en compte dans le service des heures statutaires non compensées par de l'enseignement à distance, ainsi que la suppression de toute rémunération des HC et vacances, dans l'attente d'un très éventuel report de ces heures.

Le ministère doit donner la garantie que tous les collègues seront payés pour toutes les heures statutaires ou complémentaires prévues, quelle que soit la manière dont ils les assureraient ou même quand ils ne peuvent les assurer, faute de compétences en la matière ou faute de l'aide technique qu'ils demanderaient.

FO ESR revendique et porte auprès du ministère la prise en compte de toutes les heures statutaires ainsi que le paiement de toutes les heures de vacances et heures complémentaires prévues, ainsi que le maintien et le paiement des contractuels.

Les personnels ne sont pas dupes : pas de quarantaine pour les revendications !

Les personnels savent que c'est à l'occasion d'un conseil des ministres destiné à faire face à la pandémie qu'a été cyniquement dégainée l'arme du 49.3 pour imposer, « *au nom de la démocratie* », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité. Ils savent aussi que la pseudo-revalorisation promise par la loi de programmation de la recherche (LPPR) serait financée par la baisse drastique de leurs pensions et signifierait la généralisation de la politique de financement par appels à projets.

C'est précisément cette politique d'étranglement du soutien récurrent et de la liberté de recherche qui a conduit au quasi abandon des recherches sur les coronavirus depuis la précédente crise sanitaire.

Les personnels ne sont pas dupes. Le président de la République exige des efforts "pour la nation" de la part de ceux dont il casse statut et droits acquis. Les agents de la fonction publique n'oublient cependant ni le blocage du point d'indice depuis 10 ans, ni la loi de transformation de la fonction publique votée en août dans le cadre du plan de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. C'est l'austérité pour les services publics ... et soudain l'on trouve 45 milliards d'euros pour improviser un plan de crise et 300 milliards pour octroyer des garanties aux entreprises privées ???

L'intérêt des étudiants a bon dos. Alors que l'urgence est de répondre à leur situation sanitaire, liée à leur précarité financière, le ministère cherche visiblement à utiliser cette période exceptionnelle pour imposer ce qui a été refusé en période normale, les cours en ligne obligatoires, qu'il escompte sans doute pérenniser une fois la crise sanitaire passée !

Prenant acte de l'impossibilité de faire face à la crise sanitaire sans le dévouement de personnels dénoncés jusque-là comme des "privilegiés", le président a annoncé la suspension des réformes en cours, à commencer par la réforme des retraites. Ce n'est pas suffisant, elles doivent être retirées.

Abandon de la LPPR, retrait de la réforme des retraites : on ne lâche rien !

FO ESR condamnera toute tentative d'utiliser la crise sanitaire pour remettre en cause les droits des salariés ou les libertés fondamentales. FO ESR invite les personnels à rejoindre son action !

Le 18 mars 2020